



Mairie de Fressines

MAIRIE DE FRESSINES

PROCES VERBAL **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 05 OCTOBRE 2021

Le cinq octobre deux mille vingt à 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Patrice FOUCHÉ, maire.

Afférents au conseil municipal : 19 Nombre
de membres présents : 16

Présents : MMES LEDOUX Nadine, GIRAUD Marie-Claude, BALOTHE Paulette, BRILLAUD Chantal, GONORD Audrey, BILLON Nathalie, BOUGEOIS Chantal, MISBERT Christelle, MM FOUCHE Patrice, ROUSSEAUX Patrick, DÉCOU Christophe, DUPEU Laurent, DURAND Sébastien, GIRAUD Arnaud, HOARAU Jean-Bernard, POIGNAND Cyrille.

Excusés : Mme RIEUX Nicole, M. CHENU Victor.

Absent : M. RULLIER David.

Pouvoir : M. CHENU Victor ayant donné pouvoir à Mme LEDOUX Nadine

Conseiller municipal supplémentaire présente : Mme PISSY Peggy

Conseiller municipal supplémentaire excusé : M. CHAIGNEAU Patrick

Monsieur le maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour concernant la proposition du Syndicat des Eaux du Vivier pour la mise en sécurité des puits sur la commune.

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. DÉCOU Christophe est désigné secrétaire de séance.

2 – APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Les élus n'ayant aucune remarque à formuler, approuvent le procès-verbal du conseil municipal du 31 août 2021.

3 – DÉLIBÉRATION RÉTROCESSION DE VOIRIE – RUE DES PRÉS - ACQUISITION DE LA PARCELLE AB 295

64/2021

M. DÉCOU Christophe ne participe pas au débat, ni au vote.

Monsieur le maire rappelle que la parcelle cadastrée AB 295 appartenant à M. et Mme DÉCOU Marc, située rue des Prés, a été intégrée au domaine public avec leur accord afin de permettre l'élargissement de la voirie, mais l'acte administratif de rétrocession pour l'euro symbolique n'a jamais été fait.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte d'acquérir la parcelle AB 295 pour l'euro symbolique et charge Monsieur le maire de signer l'acte. Les frais d'actes seront à la charge de la commune.

4 – ENTRETIEN ET SÉCURISATION DES PUIITS PAR LE SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER

65/2021

Un rapport des puits présents sur la commune de Fressines, a été présenté à M. ROUSSEAUX, il y a six mois, lors d'une rencontre avec le Syndicat des Eaux du Vivier, comprenant une proposition pour la mise en sécurité des puits.

M. ROUSSEAUX a reçu récemment le signalement du Syndicat des Eaux du Vivier, pour le puits non sécurisé, situé à la Plinière.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la mise en sécurité des puits présents sur le territoire de Fressines, par le Syndicat des Eaux du Vivier, et sa prise en charge par la commune.

5 – DÉLIBÉRATION PRISE EN CHARGE DES RÉSEAUX, ALLÉE DES ROCHES

66/2021

Monsieur le maire présente aux élus une demande de certificat d'urbanisme opérationnel, pour la parcelle cadastrée ZK 66, située Allée des Roches.

Le projet prévoit la division de la parcelle en trois lots avec accès par la rue de la Badinière.

Après consultation des concessionnaires pour les réseaux eau, électricité et assainissement, il se trouve que le terrain n'est pas situé au droit du réseau électrique et du réseau d'eau potable. Une extension est nécessaire pour chacun.

Après discussion ;

- Considérant les différentes prises en charges des réseaux faites précédemment Allée des Roches au coup par coup,

- Considérant la décision du conseil municipal en date du 20 avril 2021 actant le principe d'orientation d'aménagement dans le secteur Sorigné Nord – Champfradin dans lequel se situent les parcelles contigües à la parcelle ZK 66.

Les élus précisent qu'il ne serait pas cohérent d'accepter la prise en charge de ces réseaux pour une seule parcelle et décident de donner un avis défavorable aux demandes d'extension du réseau électrique et du réseau d'eau.

6 – RECRUTEMENT SUR POSTE DE SECRETARIAT – CRÉATION D'UN POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

68/2021

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire relatif aux besoins du service administratif suite à l'absence de deux agents et au transfert d'un agent du service technique pour pallier ces absences, qui aura en charge de suivre les documents d'urbanisme, de voirie, des bâtiments et du service technique.

Considérant la charge de travail du service technique ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'ouvrir à partir du 1^{er} décembre 2021, le poste suivant :

- adjoint technique territorial d'une durée hebdomadaire de 35h00

- précise que la personne sera recrutée en contrat à durée déterminée de 12 mois, en application de l'article 3, alinéa 1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 loi portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique et rémunérée sur le grade d'adjoint technique territorial, échelle C1, échelon 1.

La somme nécessaire sera prévue au budget 2021.

Le conseil municipal charge Monsieur le maire d'organiser le recrutement et de nommer l'agent retenu pour ce poste.

7 – PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION ET PRÉVENTION DES DÉCHETS 2020

M. ROUSSEAUX présente le rapport annuel de la gestion et prévention des déchets aux élus.

Concernant le déploiement des containers, la fin de la concertation est prévue fin janvier 2022 pour un déploiement prévu en avril 2022.

8 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission voirie/bâtiment

Monsieur DÉCOU présente à l'assemblée les différents points évoqués lors de la réunion de la commission voirie bâtiment.

Tout d'abord, concernant l'aménagement de la rue des Maisons Neuves, la commune de Vouillé étant en ce moment sur la mise en place de nombreux projets, ne souhaite pas être porteur du projet, par conséquent M. DÉCOU a proposé à la commission ainsi qu'aux membres du bureau que la commune de Fressines soit porteur du projet. L'objectif à présent est de trouver un maître d'œuvre avec ID79 pour consultation. La commune de Fressines étant le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre a pour mission, la réalisation des plans et le chiffrage. Au printemps 2022, si personne ne peut porter le projet, la maîtrise d'ouvrage sera attribuée à 50% à la commune de Fressines et 50% à la commune de Vouillé.

Il est possible d'avoir une assistance pour la maîtrise d'ouvrage, une tierce personne gère cette tâche, moyennant une rémunération représentant 8 à 10% du montant des travaux, soit environ entre 15 000,00 € et 20 000,00 €. Les élus décident de confier à M. DÉCOU le suivi du dossier avec ID79 pour trouver un maître d'œuvre.

Au sujet du projet d'aménagement de Tressauve, actuellement un radar fixe est situé à chaque extrémité de la voie concernée, et deux rues convergent vers la RD5 ; rue des Chaumettes et rue du Haut Moulay.

La commune de La Crèche avait proposé la mise en place d'un plateau surélevé au carrefour avec la rue du Haut Moulay, qui n'a pas été accepté par les services du département.

Les aménagements prévus sont les suivants :

- Mise en place de différents panneaux ;
 - . Agglomération « TRESSAUVE »
 - . Vitesse limitée à 50km/h
- Programmation des radars à 50km/h
- Insertion de ;

- . Passages pour piétons
- . Bandes rugueuses

Une réunion sur site est prévue le mercredi 13 octobre 2021.

À propos des aménagements pour la rue des Chaumettes, pour les 8 lots du lotissement Des Combes, un renfort du réseau électrique est nécessaire, sans aucun coût à la charge de la commune.

L'alimentation se fait depuis le transformateur de la rue de la Margelle. Le réseau est renforcé jusqu'au carrefour entre la rue de la Margelle, la rue des Chaumettes et la rue du Haut Moulay, et il est nécessaire de renforcer la continuité sur la rue des Chaumettes.

Pour l'éclairage public rue des Chaumettes la tranchée sera en souterrain, et s'il n'y a pas d'intervention de la commune, il n'y a aucun frais. Mais une décision d'alignement pour élargir la voie en face du lotissement des Combes a été prise au moment du bornage et nécessite le déplacement d'un poteau.

Une entente avec orange est prévue pour les réseaux communs, avec un financement de 4 288,90 € à la charge de la commune pour l'enfouissement de l'électricité et du téléphone. Ce point sera revu lors d'un prochain conseil ainsi que la prise d'une délibération pour soumettre la sous-traitance du téléphone à GÉRÉDIS.

Il est prévu que les travaux sur la rue des Prés débutent dans 15 jours à 3 semaines.

Pour les bâtiments communaux, M. DÉCOU a eu un rendez-vous ce jour avec M. VIGNIER, l'architecte. Concernant l'extension du local technique, le permis de construire a été accepté le 20 septembre 2021, le chiffrage est à venir ainsi que l'étude du sol et du bâtiment. La date limite pour déposer une demande de subvention D.E.T.R. est le 30 octobre 2021, par conséquent lors du prochain conseil du 26 octobre 2021, les élus devront prendre deux délibérations pour permettre à Monsieur le maire de procéder au dépôt du dossier de demandes de subvention, pour l'extension du local technique ainsi que pour le projet de commerce de proximité de la rue de la Thibauderie.

DÉLIBÉRATION VALIDATION DEVIS – SUBVENTION D.E.T.R. (Menuiseries école et salle des fêtes) **67/2021**

M. DÉCOU rappelle les délibérations, prises par le conseil municipal du 20 avril 2021 portant sur les demandes de subvention D.E.T.R., pour le projet de changement des menuiseries en aluminium pour la classe de petite et moyenne section de l'école Pierre Moinot, pour le projet de changement des menuiseries en aluminium pour la salle des fêtes, et pour la réalisation du plafond chauffant de la classe 3 pour l'école Pierre Moinot. La municipalité ayant reçu l'acceptation de subvention, il est à présent nécessaire de sélectionner un devis parmi ceux fournis par les entreprises sollicitées.

Présentation des différents devis portant sur le changement des menuiseries de la salle des fêtes et de la classe de maternelle :

Entreprise		Salle des fêtes	Classe maternelle
Monsieur Store	Hors main d'œuvre	5 280,00 € HT	16 453,08 € HT
	Montant total HT	5 724,00 € HT	18 853,08 € HT
ISOPLAQUE		5 344,00 € HT	13 455,00 € HT
SG2M		6 038,86 € HT	18 320,38 € HT
AIR MEUNUISERIE		4 009,77 € HT	15 564,52 € HT

Le devis pour la réalisation d'un plafond chauffant pour la salle 3, de la SARL S. LORY, d'un montant de **10 011,08 € HT** est présenté.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du conseil municipal ont sélectionné les devis suivants :

- changement des menuiseries de la salle des fêtes : **AIR MENUISERIE** pour un montant de **4 009,77 € HT**.
- changement des menuiseries de la classe de maternelle : **ISOPLAQUE** pour un montant de **13 455,00 € HT**.
- réalisation d'un plafond chauffant pour la salle 3 : **SARL S. LORY** pour un montant de **10 011,08 € HT**.

Pour les problèmes rencontrés sur la porte avant gauche du Peugeot Expert, M. DÉCOU présente un devis de réparation de 392,40 € TTC.

Pour les décorations de Noël, M. Fabien SAVARIAU fournit le sapin.

Commission école

Mme LEDOUX fait part à l'assemblée que lors de la rentrée scolaire le niveau 2 pour les règles sanitaires était en vigueur, actuellement le niveau 1 est mis en place, il se concrétise pour les enfants comme pour les adultes par l'absence du port du masque, ainsi que l'absence de zonage. Pour la cantine et les entrées, les procédures restent les mêmes.

La propreté des petites sections pose quelques soucis, en effet 7 changes ont été faits lors de la première semaine.

La commission scolaire est prévue le 21 octobre 2021 à 18h30, les sujets abordés seront le conseil des jeunes et le permis à points.

Commission information/communication

Mme GIRAUD rappelle que la commission se réunit le mercredi 20 octobre 2021 à 19h00.

Commission CCAS

Mme BALOTHE informe les élus qu'une réunion pour travailler sur le repas des aînés est prévue le lundi 25 octobre à 19h00.

9 – INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur le maire informe les élus que la réunion publique pour le projet de territoire est prévue le lundi 22 novembre 2021 à 20h00 à Thorigné sur la commune d'Aigondigné et le 27 novembre 2021 à destination des élus.

Au cabinet médical, le docteur BOYERE cesse son activité, sa remplaçante le docteur Audrey AMUSSAT, assure les consultations avec le docteur BOYERE à partir du 15 octobre 2021, puis en autonomie à partir du 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le maire informe les élus, qu'il a été avisé d'un projet sur la commune, d'un potentiel projet d'un snack restaurant, « Mille frites », par l'achat de l'ancienne boulangerie. Rien n'est encore fait, si toutefois le projet devait aboutir cela ne serait pas avant la fin de l'année 2022.

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de différents courriers transmis à plusieurs riverains de la commune, un concernant un chien, et un second concernant la hauteur trop importante d'un mur de clôture.

10 – QUESTIONS DIVERSES

Un point est fait pour l'organisation de la cérémonie du 11 novembre 2021 en présence du piquet d'honneur.

Fin de la séance : 22h45

Conseil municipal du 05 octobre 2021

NOM Prénom	Signature	Pouvoir Excusé(e) Absent(e)
FOUCHE Patrice		
LEDOUX Nadine		
ROUSSEAUX Patrick		
GIRAUD Marie-Claude		
DECOU Christophe		
BALOTHE Paulette		
RIEUX Nicole		Excusée
BOUGEOIS Chantal		
BRILLAUD Chantal		
HOARAU Jean-Bernard		
DUPEU Laurent		
BILLON Nathalie		
MISBERT Christelle		
POIGNAND Cyrille		
DURAND Sébastien		
RULLIER David		Absent
GIRAUD Arnaud		
GONORD Audrey		
CHENU Victor		Excusé pouvoir à Mme LEDOUX Nadine